

Réunion du Conseil Municipal du 17 Juin 2020

Présents : A. Forestier, J.L. Nicolaÿ, J. Perol, A. Jardel, A. Millet, F. Jonnard, D. Trichard, A. Lapaux, R. Langouët, A. Boucheras, C. Patier, V. Roquel, D. Deplat, R. Mouton

Absent : Néant

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Peynon. Il est d'abord procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 10 Juin 2020, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Puis intervient l'examen de l'ordre du jour :

- Comptes Administratifs 2019

C'est la lecture des comptes de la Commune, de l'Assainissement, du Local Commercial et du CCAS. Ils doivent correspondre aux comptes de gestion tenus par la Trésorerie de Luzillat.

- Commune

La comptabilité 2019 présente un excédent cumulé en section de fonctionnement de 685 270.99 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter 219 232.70 € en section d'investissement au compte 1068, et 466 038.29 € affectés à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

- CCAS

La comptabilité 2019 présente un excédent cumulé de 5 172.41 € en section de fonctionnement et on le reporte sur la ligne 002 en recette de fonctionnement.

- Assainissement

On constate un excédent cumulé de 86 252.79 € en section investissement et un excédent cumulé en section d'exploitation de 8 316.58 € qu'il convient de reporter au compte 002.

- Local commercial

On constate un déficit cumulé de 5 002.01 € en section investissement et un excédent cumulé en section d'exploitation de 6 433.71 €.

le Conseil Municipal décide d'affecter 5 002.01 € en section d'investissement au compte 1068, et 1 431.70 € affectés à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

- Budgets Primitifs 2020

- CCAS

Le budget est équilibré à 6 680.00 €

- Assainissement

La section d'exploitation est équilibrée à 95 842.57 €

La section d'investissement est équilibrée à 491 525.99 €

- Local Commercial

Fonctionnement équilibré à 9 351.70 €

Investissement équilibré à 13 353.71 €

- Commune

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1 521 438.29 € avec un virement à la section investissement de 703 286.31 €, ce qui constitue l'autofinancement.
Section investissement équilibrée à 2 166 232.70 €.

Les investissements les plus conséquents prévus au cours de l'année 2020 concernent la voirie (notamment la rue du Champ et le rue de la Croix des rameaux) et la Maison de l'Enfance.

- Pas d'augmentation des impôts

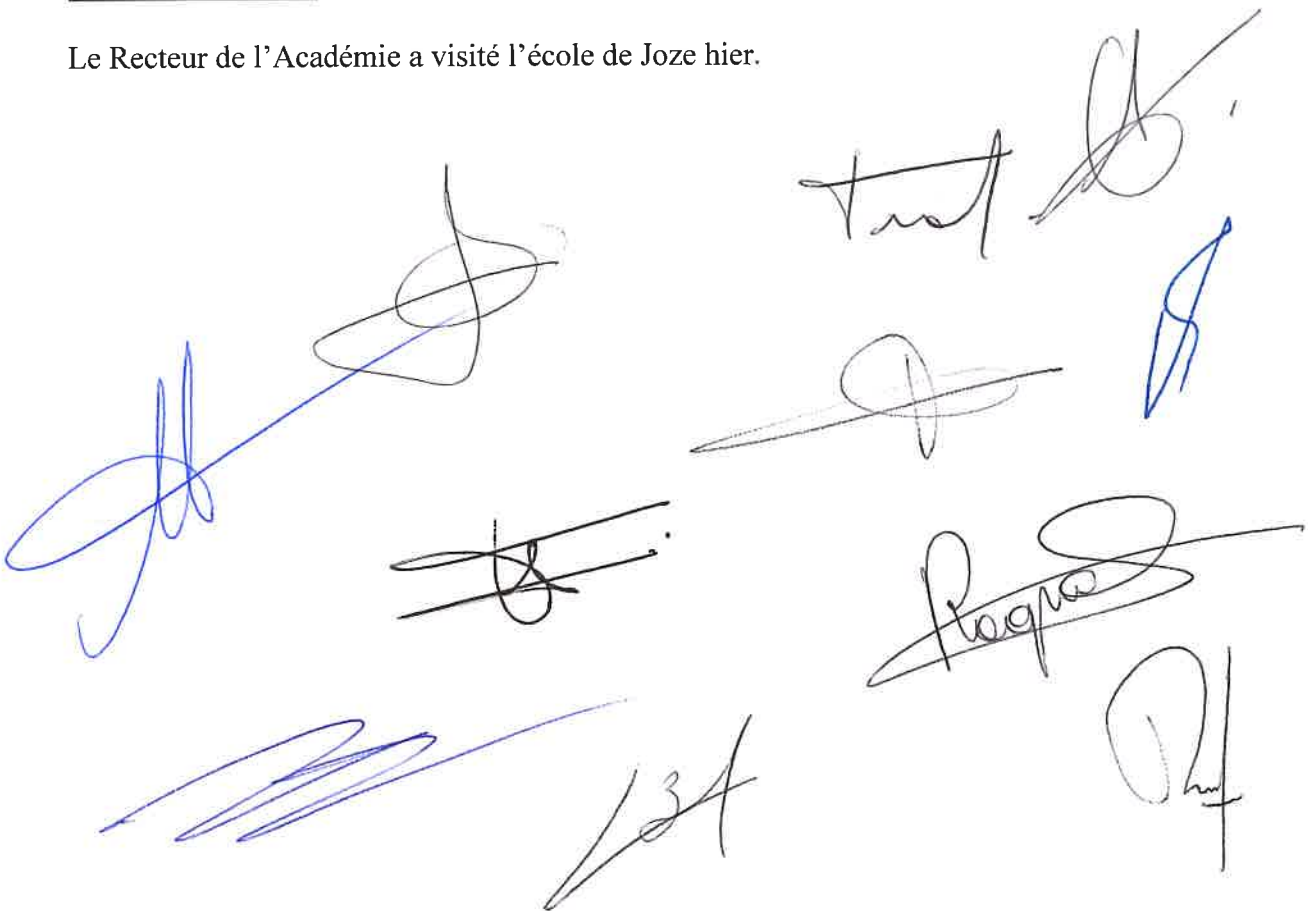
Monsieur le Maire propose de poursuivre l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement, ceci permettant de dégager des moyens pour investir.
Monsieur le Maire propose en conséquence de ne pas augmenter les impôts locaux. Il n'y aura donc pas de variation du coefficient, c'est-à-dire maintien des impôts à taux constant :

Taxe Foncière : 15.91 %
Taxe Foncière (non bâti) : 83.45 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2019, les Budgets 2020, les délibérations d'affectation de résultat et les taux d'imposition. Le maintien des taux de surtaxe d'assainissement est également adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Le Recteur de l'Académie a visité l'école de Joze hier.

The image shows several handwritten signatures in blue and black ink, scattered across the lower half of the page. The signatures are stylized and vary in complexity, with some appearing to be initials or full names. There are approximately 10-12 distinct signatures visible.